

## Coordin-acteur de la politique aux personnes handicapées à Bruxelles

## Enjeux et perspectives

L'équipe d'Iriscare

riscare a été créé en 2019 afin d'accueillir les compétences en matière de social et de santé transférées à Bruxelles suite à la sixième réforme de l'État, telles que les allocations familiales, le financement des maisons de repos et de soins, les conventions de revalidations, mais également des compétences en matière de handicap telles que les allocations pour l'aide aux personnes âgées, les allocations familiales majorées pour enfant atteint d'une affection ou d'un handicap,...

Iriscare, organisme bicommunautaire d'intérêt public géré de manière paritaire, est devenu un acteur incontournable en matière de handicap à Bruxelles. On notera également que différentes commissions au sein d'Iriscare composées de prestataires, organismes assureurs bruxellois et associations de personnes handicapées fonctionnent comme des « think tank » et soumettent des propositions aux organes de gestion d'Iriscare.

Dans le cadre de la reprise des compétences héritées du fédéral, Iriscare a créé le Centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap en 2022 (pour les enfants de moins de 21 ans atteints d'un handicap ou d'une affection et les personnes âgées de plus de 65 ans en perte d'autonomie), en privilégiant une approche multidisciplinaire du handicap par rapport à une approche plus médicale. Une telle approche est également de mise au sein du Collège multidisciplinaire qui se prononce sur les projets thérapeutiques des conventions de rééducation fonctionnelle et les demandes dérogatoires individuelles.

Iriscare a développé son rôle en matière de handicap

en reprenant la gestion (financement et agrément) de toutes les structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement bicommunautaires pour personnes handicapées (gérées précédemment par l'administration de la Cocom).

En 2021, Iriscare, en étroite collaboration avec la Cocof a commandité et participé au financement du cadastre du handicap en Région bruxelloise constitué de deux volets : étude de l'offre d'aides et de services disponibles en Région bruxelloise pour les personnes en situation de handicap et étude des besoins des personnes en situation de handicap en Région bruxelloise. Il était essentiel d'avoir une vision unifiée des différentes politiques menées en matière de handicap sur le territoire bruxellois et ce, quel que soit le niveau de pouvoir et avec une multiplicité d'acteurs. L'objectif de celle-ci était de permettre de vérifier dans quelle mesure l'offre de services devait être adaptée pour mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap à Bruxelles.

Ce cadastre a été réalisé entre 2021 et 2023, les résultats de ces 2 études ont été livrés et les recommandations ont permis d'établir les priorités et axes de travail sur le plus long terme.

Parmi les recommandations, on notera que face à la multiplicité des acteurs en matière de handicap sur le territoire bruxellois, il était important de centraliser l'information quant aux droits des personnes et à l'offre de services disponibles, ce qui s'est concrétisé par la réalisation du site internet handicap.brussels en 2024. Cet outil vise à être le portail d'informations le plus complet sur l'offre d'aides et de services à Bruxelles pour les personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un premier pas vers un guichet unique demandé par les associations de personnes handicapées depuis de nombreuses années.

De même, suite à cette étude, Iriscare pilote le projet

de création d'un registre unique pour la gestion des listes d'attente pour les institutions pour personnes handicapées. Ce registre permettra aux personnes de ne plus devoir entreprendre des démarches d'inscription multiples et permettra également une meilleure visibilité et un meilleur pilotage des places disponibles.

L'étude propose également différentes pistes afin de développer une programmation adaptée d'une offre diversifiée. Dans ce contexte, différents projets pilotes sont également soutenus comme par exemple l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes ; une maison de répit pour des jeunes de trois à quinze ans sourds, malentendants, ayant des troubles du langage et/ou porteur de troubles du spectre autistique et/ou d'une déficience mentale; une cellule mobile d'intervention qui accompagne des personnes de plus de 16 ans et s'étant vues attribuer un double diagnostic (déficience intellectuelle et troubles psychiques)...

Iriscare a également collaboré à la réalisation du projet de la Maison de l'autisme (autisme. brussels), dont les missions seront l'information et la guidance, la formation et la sensibilisation ainsi que les loisirs et rencontres.

En 2024, Iriscare a activé la compétence des aides individuelles à l'inclusion, précédemment exercée par le PHARE (Cocof). Le développement de ce projet s'est fait en collaboration avec ce dernier afin de garantir la continuité des droits des personnes concernées. Dans un souci de cohérence avec la gestion des remboursements des aides à la mobilité (voiturettes, cadres de marche...), les organismes assureurs bruxellois sont devenus l'opérateur de cette politique. Les personnes doivent désormais s'adresser à leur mutuelle pour les demandes d'aide individuelle. Les organismes assureurs ayant pour avantage d'offrir un service de proximité et disposent d'une vue holistique de la personne, étant donné qu'ils interviennent également dans le domaine des remboursements des soins de santé. Ce projet s'inscrit dans une volonté de centralisation des politiques du handicap et d'une meilleure coordination.

Iriscare poursuit son développement et devient un acteur incontournable et de plus en plus central en matière de handicap à Bruxelles. Il collabore activement avec les autres niveaux de pouvoir afin de coordonner ces différentes politiques sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Iriscare, organisme d'intérêt public bicommunautaire, pour la protection sociale en Région bruxelloise

Rue Belliard 71 boîte 2 1040 Bruxelles

## **Contacts**

Site: www.iriscare.brussels/fr/

Téléphone : 02 435 64 00 tous les jours de 8h30

à 16h30.

## Réseaux sociaux:



fin Iriscare



